L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 10 FEVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune fille française désirerait se placer comme gouvernante. Elle enseigne le français, l'allemand et le piano. S'adresser aux initiales L. S., bureau de l'Abeille.
8 fév—1.f

DEMANDES.

ON demande—Une femme de couleur, raisonnable et bien recommandée pour faire l'ouvrage de maison. S'adresser au No 291, Nord-Remparts. 10 fév—1f

ON demande—Une bonne, ainsi qu'une femme de chambre, 407 rue Esplanade, coin Dorgenois. 10fév—1f

ON demande—Une jeune femme, bien recommandée, pour faire la cuisine pour une petite famille de trois personnes, et qui devra se rendre utile à la maison. L'endroit est à trois milles de la ville. Bonne maison et bon salaire. S'adresser à GROCER, bureau de l'Abeille. 6fév—6f

A VENDRE.

A LOUER—Ecurie encoignure Broad et Onzaga, place pour 37 têtes d'animaux, avec maison de résidence attenante à la vacherie. S'adresser sur les lieux.
9 déc—10f—jeu e: dim

A VENDRE.

A VENDRE—Une GROCERIE bien achalandée dans le 3me District. S'adresser L. C., à l'ABEILLE. 10fév—1f

A VENDRE—Pour cause de maladie et désirant se retirer des affaires, on vendra un café et pension. S'adresser à la lettre "B," bureau du journal. 31 janv—1sem

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une boulangerie, aussi meubles et chevaux, wagons, etc.

Emile G. Wunderlich vs Adam Siegel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 26,144—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un jugement signé le 8 février 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 13 février 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes les propriétés, meubles et autres effets, etc., sur le local No 389 rue Dryades et s'étendant à la rue Remparts et y compris une portion du terrain No 441 rue Remparts; aussi, tous les fours, etc., sur le dit local, occupé par une boulangerie, inclus deux chevaux, wagons, charrettes, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 fév—9 10 11 12 13

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1889.

HUGHES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

25janv—1f p sem en 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Lluis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,487—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

10 fév—10 15 19

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,176—Division B—Attendu que Simon Rieder a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9fév—9 13 17

Succession de John M. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,133 — Division A — Attendu que Eugène M. Shannon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—A. D. Livaudais & Co. vs. leurs créanciers—No 26,151—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale A. D. Livaudais & Co. et Adolphe Livaudais et Chas H. Oliver individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est, par le présent, acceptée par la cour au bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Zacharie Spearing, notaire, à son bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 février 1889.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

10 fév—5f au 13 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs. ses créanciers—No 26 120—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Joseph Vahlmann, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue au bureau de N. B. Trist, notaire, au No 162 rue Commune, le 6me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1889.

[Signé] ALBERT VOORHIES,
Juge.

Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député-Greffier.

8fév—8 19—3mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,600—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, etc. vs leurs créanciers—Qu'une assemblée des créanciers des insolvables John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns comme membres et individuellement, soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de fixer les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés en la possession du syndic doivent être vendues, et aussi de voter sur toute autre mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette succession.

Nouvelle Orléans, 6 février 1889.

[Signé:] N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

7fév—3f au 12 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Joseph H. Wilmoth vs. ses créanciers — No 25,891—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmoth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.

11jan—3f au 14 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clerc vs ses créanciers—No 25,844—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clerc, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Camp, le LUNDI, 11me jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.

Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.

11janv—3f au 11fév.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons aux tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

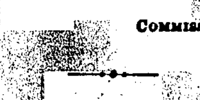

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,.....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,.....	25,000
25 Lots de..	1,000,.....	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.

Dimanche, 10 février, 1889.
Matinées jeudi et samedi.

Wm. Redmund & Mme Thos. Barry

secondés par la troupe Redmund-Barry.
—Présentant leur pièce à énorme succès.—

HERMINIE,

Or, the Cross of Gold!

Aussi, présentant pour la première fois dans l'histoire de la scène, le célèbre

Redmund-Barry Act Drop.

Dimanche, 17 février—M. FRANK MAYO.
9 fév—

Académie de Musique de Bidwell!

POUR UNE SEMAINE,
Commençant Dimanche, 10 février.
Matinées Mercredi et Samedi.

McNISH, RAMZA & ARNO'S

Minstrels!

Sous la direction de
M. JOHN W. VOGEL.

Dimanche, 17 fév—S. S. RUSSELL.
9fév—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

La semaine commençant le jeudi 7 février.—Salle des Curiosités—Mlle Zenobie, la charmeuse de serpents. La fille la plus grosse dans le monde, âgée de 10 ans, pesant 475 livres. L'homme à trois jambes. L'homme enclume et autres curiosités sans nombre. Théâtre No 2—Dick Nugent, le célèbre mime et artiste de caractère. Théâtre No 1.—Première apparition en quatre ans du célèbre et unique Neil Price et sa superbe troupe de comédie. 7 fév—

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..........	$383,988 83
Sur les risques de rivière..........	18,607 02
Sur les risques de mer..........	14,561 08
	$417,156 93
A ajouter: Primes non acquises de 1887......	83,897 75
Total des primes..........	$501,054 63
A ajouter: Intérêt et profits et pertes......	24,089 51
Revenu total..........	$525,144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies...... $158,752 63	
Sur risques de rivières 2,298 81	
Sur risques maritimes 5,717 77	
Total pertes payées $166,769 21	
Primes remboursées, et cancellations...... 46,198 01	
Commissions.......... 58,744 51	
Réassurances.......... 24,985 75	
Taxes et licences.......... 6,928 12	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc...... 37,044 68	
Total des débours..........	$340,670 28
Surplus..........	$184,473 86

Distribué comme suit:	
Réserve pour risques non expirés..	$102,433 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées..........	37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés..........	1,699 27
Profits et pertes..........	42,840 65
	$184,473 86

ACTIF

A la valeur du marché:	
Argent en banques..........	$96,123 59
Argent au bureau..........	14 28
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent..........	31,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)..........	132,090 00
$86,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans..........	121,260 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent..........	26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)......	24,659 98
Une action du N. O. Produce Exchange..........	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange..........	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..........	50 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters..........	150 00
Primes en cours de perception......	50,789 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc..........	2 000 00
	$486,095 99

PASSIF.

Capital-actions..........	$300,000 00
Fonds de réserve..........	9,714 86
Dividendes non réclamés..........	2,208 00
Réservé pour risques non expirés	102,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888..........	1,699 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)..........	32,539 92
	$486,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,285 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE,
Secrétaire

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally,	G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr.,	F. G. Ernst,
D. Fatjo,	J. H. Menge,
M. Schwabacher,	Léon Joubert,
R. Milliken,	Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer,	I. Hernsheim,
Joseph David,	R. Beltran,
D. A. S. Vaught,	E. K. Converse,
T. J. Woodward,	J. J. Gragard,
William Mehle,	Frank Roder,
Louis Bush,	Frank Barker

Ernest Miltenberger.

17 janv—1m

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendies..	$243,629 43	
Primes sur les risques de rivières...	32,191 74	
Primes sur les risques de mers......	4,152 01	
Primes non expirées de 1887......	61,687 31	$341,660 49
Moins, primes non expirées de 1888......		81,125 35
		$260,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt.	$21,744 25	
Loyers..........	985	$22,729 25
		$283,264 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie......	$112,020 35	
Pertes sur les rivières......	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances......	75,134 84	
Taxes et dépenses..	21,321 69	
Réserve pour pertes non ajustées.....	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888......	11,000	$247,510 29
Profits nets..........		$35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant:

	1888.
$167,000 Bons consolidés Crossman Ex..........	$187,040 00
Argent en banque..........	140,145 98
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)..........	53,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)..........	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle..........	1,300 00
Primes en voie de perception......	42,033 52
Total..........	$459,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.

13janv—1mois JAMES FAHEY, Notaire.

LEON QUEYROUZE,

"GROCERY" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR.

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.

CE SOIR! Matinée samedi, à 1 h. P.M.
L'artiste favori
HENRY E. DIXEY,
Secondé par la Grande troupe Burlesque de RICE & DIXEY dans la pièce intitulée:
ADONIS.

Lundi, 11 fév—Mlle Clara Morris. Le bureau de location est maintenant ouvert. 7 fév—

Salle de l'Union Française,

Rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.

GRAND CONCERT DE CHARITÉ

donné par la

Société de St-Vincent de Paul,

Conférence St-Louis,

Avec le généreux concours des principaux artistes de l'Opéra Français.

le vendredi, 15 février 1889, à 8 h. p. m

Prix du billet.................. 50 cents.
Billets en vente chez MM. Lafargue frères, 167 et 169 rue Royale.
3 fév—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VENTE POSITIVE.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 14 février 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Nouveau Bassin, près du Pont Blanc et de l'Avenue de Carrollton—

La Vacherie de M. Marius Gaillard, se composant de:

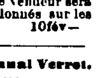

22 vaches laitières, 14 avec de jeunes veaux, 1 taureau, 2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 barouche, les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Aussi—La propriété qu'habite le vendeur sera mise en vente et tous les détails donnés sur les lieux. 10fév—

Propriété faisant face au Canal Verret.

Succession de Henry Taillhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1850 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1368 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire. 20jan—29 fév2 9 16 23 mars2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence à deux étages bien situés.

Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de

Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No. —— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence**, coin sud-ouest des rues **Ursulines et Dorgenois**, décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 342 borné par les rues Dorgenois, Broad, St. Philippe et Ursulines, coup és du lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, tout plus ou moins, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement bâtie en bois à deux étages, recouverte en ardoise, ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée au-dessus, cuisine et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion de faire un placement sûr ou pour une grocerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui est adjacent à la propriété ci-dessus décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, constatant en hangars, etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture du style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions.—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, 10 pour cent comptant déposé au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19, 26—2, 9, 16, 23 fév.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kernaghan, encanteur—bureau, No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C. pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ou ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hecand, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 76 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavillebeuvre, offrant tout le bien-être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et en transférer la police au détenteur ou détenteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16janv—16 17 18 19 26—fév2 9 16

EUGENE BRAQUET

Successeur de Pierre Dufort,

Entrepreneur de Pompes funèbres

249......Rue Royale......249

Téléphone 710. 9fé—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur

Améliorée et vacante,

Dans les Troisième, Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Rue Mandeville entre Chartres et Decatur, lots vacants.

Nos 424 et 424 1/2 rue Decatur entre les rues Mandeville et Marigny, cottage en bois double.

Nos 76 et 78 rue Peters entre Mandeville et Marigny, deux bâtisses à un étage.

Droits, titres et intérêts dans les îlets vacants et les lots de terre, dans les premier, quatrième et sixième districts.

Succession de Joseph Holz.

No 20,233—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet — SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. daté le 15 janvier 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, désignés par les numéros Un et Deux, dans l'ilet compris entre les rues **Mandeville, Espagne, Moreau** et **Victoire**, sur un plan dressé par Allou d'Héméocourt, ingénieur civil, le 17 janvier 1851, déposé au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire, les dits lots mesurant chaque, mesure américaine, 26 pieds 10 pouces de face à la rue **Mandeville**, sur 154 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Achetés par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le 30 juillet 1881, d'après un acte pardevant Armand Pitot, Jr, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 478.

2° Un morceau ou lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters, Decatur, Marigny et Mandeville, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 9, le dit lot mesurant 45 pieds de face à la rue Decatur sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres et cabinet de chaque côté, bâtisse au fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, puits en briques, hydrant, grande entrée pour wagon, cour devant et derrière, etc., etc., connu par les numéros municipaux 424 et 424 1/2 rue Decatur. Acheté par le défunt des héritiers Nolan, d'après un acte pardevant Charles Rolle, le 21 mars 1884, et enregistré au bureau des aliénations, livre 120, folio 663.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Victoire (maintenant Decatur), **Marigny, Mandeville** et **Levée** (maintenant Peters), désignés comme lots Nos 4 et 5 sur un plan par A. d'Héméocourt, voyer, le 29e jour de décembre 1843, déposé dans l'ex cour d'Epreuves de cette ville; lesquels dits lots de terre sont contigus les uns aux autres et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir:

Lot No 4 a 24 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la dite rue Levée (actuellement Peters), la même largeur dans le fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 5 et 124 pieds 5 1/2 pouces sur l'autre ligne de côté; et le dit lot No 5 mesure 22 pieds de face à la dite rue Levée (maintenant Peters) la même largeur au fond, 123 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et 123 pieds 4 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés au fond par le lot No 3, toutes les mesures étant plus ou moins.

Les améliorations comprennent plusieurs bâtisses ayant quelque quatorze chambres et cabinets, citerne, puits, etc. Le tout connu comme Nos **76** et **78 rue Peters.**

Acquis par le défunt de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte pardevant Edgar Grima, le 11 mars 1885, l'acte étant enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 122, folio 44.

— Et —

Tous les droits, titres et intérêts du défunt et de la succession dans les propriétés suivantes achetées de l'Etat de la Louisiane:

4° Quatre lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville [formant tout l'ilet No 530], borné par les rues **St-David, Patrick, Dufossat** et **Valmont**, désignés comme lots Nos 52, 6, 4 et 30; les dits lots mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue St-David, 52 pieds 6 pouces de face à la rue Patrick, sur 306 pieds de profondeur et face à la rue **Valmont.**

5° Un ilet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, désigné comme ilet No 763, qui est borné par **l'Avenue Carrollton**, les rues **Commune, Gravier et Pierce.** Le dit ilet No 763 mesure 602 pieds sur 647 pieds et 434 pieds sur 425 pieds.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots Nos 11 et 12, dans l'ilet No 54, bornés par les rues Harmony, St. Thomas, Chippewa et Ninth. Les dits lots Nos 11 et 12 mesurent 36 pieds 10 pouces de face à la rue Harmony, sur une profondeur de 68 pieds.

7° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Denis, Dryades, Milan et Marengo, désignés comme lots Nos 8, 9 et 10, dans l'ilet No 474. Les dits lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds, le lot No 8 formant l'angle des rues Milan et St. Denis.

Conditions.—Pour les propriétés ci-dessus mentionnées premièrement et secondement: un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par toutes les clauses de sûreté ordinaires, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à l'échéance, avec paiement par l'acquéreur des taxes de 1889, en sus du prix d'adjudication. Pour la propriété troisièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $385 83 chacun, datés du 7 mars 1885, payables respectivement deux et trois ans après leur date, portant 6 pour cent d'intérêt à partir de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque sur la propriété; le reste sera payé un tiers comptant et deux tiers en billets à un et deux ans avec un intérêt semblable, accompagnés des clauses ordinaires relatives aux garanties et aux taxes, de même que pour les propriétés Nos 1 et 2. Pour les propriétés Nos 4, 5, 6 et 7, ci-dessus décrites, comptant, les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés, y compris celles de 1880, jusqu'au jour de la vente, en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs devront payer 10 pour cent du montant de l'adjudication, sur les lieux, au comptant pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Wm. B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 janv—19, 26—fév 2, 9, 16, 23.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Dans l'affaire de Mme Celia Koop et als. vs. les enfants mineurs de Charles Martin et als.

Vente à l'encan pour effectuer un partage.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet. — SAMEDI, le 23 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. rendu le 28 juin 1888, et signé le 3 juillet 1888, Dossier No 23,723, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:

Un terrain de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, St. Louis, Prieur et Promenade Carondelet, désigné comme lot No 1 de l'ilet No 59 et mesure 27 pieds de face à la rue St. Louis sur une profondeur et façade à la rue Roman de 110 pieds et forme le coin St. Louis et Roman. Tout, plus ou moins, et suivant un plan tiré par Hunter Stewart, Esq., en date de —— janvier 1889. Les améliorations consistent de deux maisons en bois à un étage, citernes, hangars, etc., connu comme le No 64 Nord Roman.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets seront divisés avec coupons à la satisfaction des parties intéressées, 10 pour cent devant être payé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente par devant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1888 et jusqu'au jour de vente.

23 janv—23 27—3 10 17 23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Troisième District.

Dans l'affaire de Wm Terry et épouse vs. Annie Terry et autres.

Vente en partage à l'encan.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet —SAMEDI, 2 mars 1889, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B. rendu le 14 décembre 1888 et signé le 20 décembre 1888, dossier No 25,807, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale (anciennement Casacalvo), Enghien, Dauphine (anciennement Grands-Hommes), Washington (anciennement Port), désigné comme le terrain No 6 et mesurant 21 pieds 7 pouces de façade rue Royale (anciennement Casacalvo) sur une profondeur de 107 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence en bois portant le No 511 rue Royale.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, St Claude [anciennement Bons Enfants] Marais [anciennement Morales], désigné comme terrain No 1 et mesure 50 pieds de face à la rue Union sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, portant le No 100 de la rue Union.

Les mesures sont toutes, plus ou moins, d'après un plan récent de Hunter Stewart, voyer, en date de février 1889.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie. Les billets devront être divisés en coupons pour l'agrément des parties intéressées et 10 pour cent comptant seront déposés pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1889.

27 jan—27—3 10 17 24 fev—2 mars

PERDU, égaré ou volé—Vers le 1er de ce mois, un billet hypothécaire souscrit par John Reulet à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans plus tard, pour la somme de $444 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement; paraphé "ne varietur" par Charles Rolle, notaire. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.

6 février—3f en 30j NUMA LANDRY.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 29jan—10f

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER,

Propriétés de valeur améliorées,

Dans le Premier District.

No 292 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.

Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.

Coin des rues Dryades et Lafayette.

No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul**, étant le lot qui suit le coin des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 20 mai 1883, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et autres ayant été formés de trois lots qui ont été achetés de la Banque des Citoyens de la Louisiane, d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 19me jour de juin 1849.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages, escalier en granit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connue par le numéro municipal 292 rue Gravier. Achetée par le défunt de Alexandre Bonneval, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Gironde** (maintenant Howard), **Perdido et Freret**, désigné par le numéro dix neuf, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 11 juillet 1866, et annexé à un acte passé le 16me jour du même mois, devant A. Hero, jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces de face à la rue **Gironde** ou Howard sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, et 26 pieds 4 pouces et 3 lignes de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages et une cuisine à deux étages, ayant quelque huit chambres et cabinet dans la bâtisse principale, quelque quatre chambres dans la cuisine, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, galerie devant, etc., et porte les Nos municipaux 106 et 108 rue **Gironde ou Howard.** Acheté par le défunt de Jean Baptiste Poinso, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 1er avril 1867, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 92, folio 351.

3° Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, étant et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades** [anciennement Philippa], **Girod, Remparts** [anciennement Cirque], et **Lafayette**, et lequel lot est désigné par le numéro un et mesure, en mesure américaine, 80 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue **Lafayette**, de 79 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté le 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, daté le 13 avril de la même année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres, cuisine en bois à deux étages avec quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, South Market et Delord**, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1858, et déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville; lequel dit lot mesure 24 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de 65 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue **South Market**, 72 pieds 4 pouces sur l'autre ligne de côté et 23 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 238 rue **Nouvelle Levée**, avec quatre chambres; une bâtisse à deux étages attenante à la maison principale, avec trois chambres, hydrant, etc. Achetée par le défunt, de D. Defriction d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 6 mai 1862, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 117, folio 314.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un an et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur. L'acquéreur fournira son billet ou ses billets datés du jour de l'adjudication pour la partie à crédit de la dite vente; le paiement du dit billet ou billets, sera sans son garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété; le dit billet ou billets portent intérêt à raison de huit pour cent du jour de l'adjudication. La propriété sera tenue assurée pour le montant de la partie à crédit, et la police transférée au détenteur ou détenteurs du dit billet ou billets. L'acte de vente et lien et privilège du vendeur renfermera le pacte de "**non aliénando**", et confession de jugements et frais d'avocat, au taux de cinq pour cent en cas de procédures judiciaires pour forcer le paiement du dit billet ou billets et toutes les autres clauses de sécurité contenues dans les billets de la vente. Les taxes d'Etat et de ville de 1889 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur déposera dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

Comptes ouverts, etc.—Succession de Joachim Rapp. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 25,501.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI 13 février 1889, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1889, pour compte de la dite succession: Divers comptes ouverts d'après un inventaire enregistré en cour.—Conditions—comptant.
2 fév—2,6,11,12,13

Etat de Situation Semestriel

DE LA

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Billets escomptés..........		$1,289,014 63
Prêts sur demande.	$537,922 86	
Bons 4 pour cent des Etats-Unis valeur au pair..	443,500 00	
Primes sur effets ci-dessus..........	102,449 96	
$122,000 bons Crossman de la Nlle-Orléans...		
$32,000 certificats 6 pour cent consolidés de la Nlle-Orléans...		
$36,000 certificats 6 pour cent ordinaires de la Nlle-Orléans...		
$69,000 bons 6 pour cent de la Nlle Orléans, émis en faveur des chemins de fer...		
$19,000 bons 6 pour cent de la Nouvelle-Orléans émis en faveur des water works		
$564,000 bons 4 pour cent consolidés de la Louisiane...		
$3,000 bons de la compagnie de chemin de fer urbain Canal et Claiborne...		
$4070 bons du chemin de fer Opelousas et G. W......		
278 act ons de la Gullett Gin Co.		
115 actions de la N. O. City & Lake R R......		
100 actions des Water Works de la N.-O......		
8 actions de la Rapides Bank...		$55,369 40
Circulation et chèques sur autres banques..........	255,821 53	
Change à vue sur New York......	500,010 62	
Dû à banques et banquiers......	120,469 30	3,422,4[illegible]
Fonds 5 pour cent avec le Trésor des Etats-Unis..........		9,00[illegible]
Maison de banque	$88,116 53	
Meubles et accessoires..........	7,500 00	95,616 53
Total..........		$4,816,074 83

PASSIF.

Capital actions...	$200,000 00	
Fonds de surplus.	550,000 00	
Profits non divisés..$63,532 30		
Moins dividende payable 2 janvier 1889..20,000 00—	43,532 30	793,532 30
Circulation au dehors..........		178,850 00
Dividende payable le 2 janvier 1889..........		20,000 00
Dépôts..........		3,824,192 53
Total..........		$4,816,074 83

Je certifie que l'état de situation ci-dessus est correct.

WM. PALFREY,
Caissier.

Correct—Attesté par:
JOHN H. HANNA,
A. B. WHEELER,
SAM'L DELGADO
ROBT. MAXWELL,
Directeurs

3 janv—3f

Mme Jul. Loeffler

—EXÉCUTE—

OUVRAGES DE PLOMBIER,

Pose Appareils à Gaz et à Vapeur,
VEND APPAREILS A GAZ, ETC., ETC.

44.......Rue Royale.......44

Entre Douane et Bienville.

9 déc—6 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Succession Henry Jurgens.

Vente de comptes ouverts, réclamations.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 1er février 1889, Dossier No 25,276, pour compte de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un lot de comptes ouverts et réclamations d'après un inventaire et une liste entre les mains de l'encanteur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
3 fév—3 10 12 à date

Propriété de valeur à Carrollton, rues Madison et Deuxième.

Près de la gare, du fleuve, du marché, de la maison de cour, etc.

Succession Henry Jurgens, décédé.

Par ordre de cour—Dossier No 25,276.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 janvier 1889, et un ordre supplémentaire ou amendé, par le même juge, daté le 25 janvier 1889, Dossier No 25,276, dans l'affaire de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan:

RUE MADISON.

1° **Quatre lots de terre**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ancien ilet "D", actuellement l'ilet No 87, borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

RUE DEUXIEME.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No 34, qui est adjacent à la propriété ci-dessus, et aussi le lot No 5 qui se trouve derrière, et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 150 pieds.

ECURIE RUE MADISON.

3° **Deux lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 5 et 6, qui sont contigus l'un à l'autre, et le lot No 4, et mesurent comme suit: Le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent, **une résidence à deux étages en bois et écurie** avec une cuisine à un étage connue comme le No 20 rue Madison, ayant une écurie avec compartiments pour 15 animaux ou plus et quelques 5 ou 6 chambres pour l'usage d'une famille, citerne, etc.

Un cottage double.

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus désignés comme lots Nos 7 et 8 lesquels sont contigus l'un à l'autre et le lot No 6 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois à double corps de logis, connu comme le No 16 rue Madison, ayant 3 chambres ou plus de chaque côté, citerne, etc., et rapportant $12 à $15 par mois [nominal].

GRAND ENTREPOT EN FACE.

5° **Trois lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 86 borné par les rues Madison, Dublin, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 qui sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en:

Une grange ou entrepôt en bois commode, avec grenier à foin et plusieurs petites dépendances, hangars, etc.

MORCEAU DE TERRE—PAROISSE JEFFERSON.

6° **Un morceau de terre**, situé au dessus de la ville de Carrollton, dans la paroisse Jefferson, étant une partie de la plantation appartenant anciennement à feu Pierre Volant Labarre à une distance d'environ onze arpents du fleuve Mississipi, et désigné par le numéro 10 sur un plan dressé par "Cosner", daté le 15 avril 1847, lequel morceau ou portion de terre mesure un arpent de face, sur une profondeur de 109 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 9 et 110 pieds sur la ligne du lot No 11, et 159 pieds 4 pouces et 6 lignes de large dans le fond.

Toutes ces mesures ci-dessus sont en mesure américaine et entre lignes parallèles, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance en paiements égaux, à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de sécurité usuelle. Dix pour cent comptant payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889 en outre de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Frederick Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue du Port.

Terrain vague de choix situé en face, entre Remparts et St-Claude.

Succession de Francis Mahoney, décédé.

A long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. daté le 25 janvier, 1889, Dossier No 25,950, pour compte de la succession de Francis Mahoney, décédé, il sera vendu à l'encan:

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St. Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, connu comme le No 130 rue du Port, et ayant quatre chambres et une cuisine, 2 citernes, un puits, etc.

2° Un certain lot ou portion de terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Port, Remparts, St Claude et St. Ferdinand. Le dit lot mesure 17 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue du Port, sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux, et assumer le paiement des taxes de 1889, en outre du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27- fév 3 10 17 24—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille,

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.

Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk, il sera vendu l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Magasin et Constance, contigus l'un à l'autre et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurent ensemble 63 pieds, 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises**, avec une aile de chaque côté, et deux bâtisses au fond en bois à deux étages et dépendances et ayant un grand corridor à chaque étage, de magnifiques salons avec arches, salons de réception et salle à manger, office, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambres pour le bois et le charbon et lavoirs 2 grandes citernes et un grand réservoir couvert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

La résidence est admirablement préparée et décorée partout par Sieurecht, avec cheminées en marbre et installations de gaz partout, des armoires percées dans le mur, le tout construit dans le style moderne, et en parfait état.

Les terrains ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc., et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p. m., tous les jours (les dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

Cette **élégante propriété** est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique en face, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et offre une chance rare d'acheter une gentille résidence de première classe.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes sur l'année 1889.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 16 Mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity Road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 fév—10 16 23— mars 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix,—

Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.

Succession de John Pfeifer.

Nos 29,151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, à midi, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 15 janvier 1889, il sera vendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme ilet No 37, lequel est borné par les rues Antoine ou Antonine, Plaquemines [maintenant Coliseé], Prytanée et Amélie, et mesure [d'après un plan annexé à un acte de R. Pochelu à Mme Frances Wade, passé au bureau de A. Hero, alors notaire, le 24 septembre 1864] ayant environ 214 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Amélie, environ 92 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Plaquemines, maintenant rue Coliseé, 214 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue Antoine ou Antonine, sur environ 64 pieds de profondeur, et acquis par le dit John Pfeifer par achat de E. Peche, par acte pardevant A. Hero, alors notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, s'améliorant tous les jours et facilement accessible par les lignes de chemins de fer urbains St Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de ce x ans, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et la balance à être payé au comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en plus du prix d'adjudication et payera 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Contenu d'un Magazin de Quincaillerie, No 157 rue du Canal.

Cheval et Buggy, Voiture couverte, Bail non expiré, Comptes Courants, etc., etc.

Dans l'affaire de John Bruns & Son &c., vs leurs Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,600.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 16 février 1889, à 11 heures du matin sur les lieux, No 157 rue du Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté du 4 février 1889, il sera procédé à la vente du contenu du dit magasin, consistant:

Un assortiment complet de quincaillerie, coutellerie, outils, matériaux pour entrepreneurs, etc., etc., ensemble avec les étagères, etc.; le tout pour être vendu en bloc, et dans le cas d'une offre non satisfaisante, le tout sera vendu en détail, de jour en jour, jusqu'à épuisement du stock.

Aussi, le bail non expiré du dit magasin, du 1er mars 1889 au 30 septembre 1889.

Comptes courants.

1 cheval, 1 buggy, 1 jeu de harnais, 1 wagon couvert.

Le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets, Mulet et Charrette, etc.

Dans l'affaire de la succession de Anne Dillon, épouse de Jacob Kerner ou Kenner et de Jacob Kerner ou Kenner, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 25,316.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — LUNDI, 18 février 1889, à 11 heures a. m., au local No 460 rue Delachaise, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 31 janvier 1889, il sera vendu—Un assortiment de meubles de maison et autres effets—Aussi, un mulet et une charrette. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5, 9, 16 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annunciation.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Jacob Bernard et sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 25,392.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 22 décembre 1888, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par Delachaise, Fourbet, Tchoupitoulas et Annonciation, et ayant, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; le dit lot étant désigné par le No 48 sur un plan fait par J. A. d'Héméocourt, voyer.

2° Un terrain touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan, ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste à un et deux ans, ou un an aussi au gré de l'acquéreur; la portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et étant garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

26janv—fév2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable améliorée dans le Premier District, coin des rues Commune et Galvez, et sur la rue Palmyre, entre Dorgenois et Rocheblave.

Successions de Anne Dillon, épouse de Jacob Kerner ou Kenner et de Jacob Kerner ou Kenner, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 25,316.

PAR B. ONORATO, encanteur — Bureau, No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 9 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Monroe, juge de la dite Cour, en date du 31 janvier, 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 45, bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro et désignés par les Nos 21 et 22, mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 22 mesure 33 pieds 5 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Galvez, le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 25 et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes le tout entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
2fév—2,9,16,23—2, 9 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District, rue Delord, entre Baronne et Dryades.

Bois de charron et de forgeron, matériaux et outils, comptes à recevoir, etc., etc.

Succession d'Emma Fendner, épouse de Philippe Kassel,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,242.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. William Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 21 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Baronne, Dryades et Julia, désigné comme lot No 56 sur un plan de C. T. Zimple, voyer, en date du 3 septembre 1823; conformément au dit plan le dit lot mesure 24 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à une allée dans le fond.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et à 1 heure P. M., le même jour, au local ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu l'effet mobilier comprenant un lot de bois et de matériaux de charron, un lot de vieux fer, un lot d'outils de forgeron et deux soufflets et un lot de comptes à recevoir, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
23 janv—23, 26—fév—2, 9, 16, 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un splendide emplacement pour affaires.

Coin des rues Magasin et Austerlit.

Succession d'Andrew Schlachter.

No. 26,039.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—SAMEDI, le 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Figeter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du premier février 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre dans le 6me District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Genl. Taylor. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magazine et Austerlitz et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et de face à la rue Austerlitz. Les améliorations consistent en une grande maison en bois à deux étages, connue par le No 1047 rue Magazine, occupée comme épicerie au rez-de-chaussée et résidence au premier, hangar, cuve, etc. Aussi, un cottage en bois à un étage dans le fond de la bâtisse ci dessus et face à la rue Austerlitz.

Conditions—Dix sept cent dollars comptant, le reste du prix de l'adjudication payable en un an, garanti par billet hypothécaire et privilège et lien de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant John Bassish, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
5 fév—5, 9, 16, 23—mars 2, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Jolie résidence cottage sur la rue Jersey près l'avenue Napoléon.

Succession de Joseph Yates.

No 24,989—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc, qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel et Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné comme lot No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie maison en bois à un étage, connue par le No 547 rue Jersey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Preot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
26 jan—26 fév 2 9 16 23 mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété d'encoignure.

Le magasin et résidence en bois à deux étages coin Franklin et Thalie, et une maison à un étage en arrière et faisant face à la rue Thalie.

Vente en partage.

Frank Nolting et als vs les mineurs George Marie et Frédérick Nolting.

No 25,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 3 janvier et signé le 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, formant le coin des rues Franklin et Thalie, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et White et mesurant 31 pieds 9 pouces et trois huitièmes de pouce de face à la rue Franklin sur 96 pieds 11 pouces et cinq huitièmes de pouce de profondeur et de face à la rue Thalie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets ou coupons au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété, portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et le transfert des polices d'assurance au porteur des billets ou coupons.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel notaire.

Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
13 janv—13,26—fév—2,9,12,16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Résidence dans le Troisième District.

SUCCESSION DE MARIE BUSCHMAN, Epouse de Charles Eckert.

No 25,240—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, suivant un ordre de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 janvier 1889, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Independance et Pauline, désigné comme lot No 5 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, en date du 2 mars 1859, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations, connues comme No — rue Pauline, comprennent un joli cottage résidence en bois à un étage, confortablement distribué et dans un excellent voisinage.

Conditions—Moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il y en a, à un an de crédit en un billet garanti par privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; ensemble avec les polices d'assurance et toutes autres clauses de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin. Un dépôt de 10 pour cent, au moment de l'adjudication, sera requis pour lier la vente.
12janv—12 19 26—fév2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Pierre.

Succession de Louis Guien et de Julie Marie Louise Guien, veuve de Louis Guien.

Nos 25,478 et 25,896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, datés respectivement le 9 janvier et le 5 février 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 331 rue St-Pierre, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur. Le lot mesure 34 pieds 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur 59 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; le tout d'après un plan déposé dans les archives de S. Magner, ex-notaire en cette ville—No 132 de son livre de plans No 3—Le cottage a 3 chambres et cuisine, etc.

Les chars allant à la rue Canal passent devant la maison.

Conditions de la vente.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1889, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James Simeon, Esq., notaire.
9 fév—9,16,23—mars 2,9,16

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes..........		$2,057,470 68
Bons des Etats-Unis, valeur au pair..........		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché..........		316 955 61
Actions et autres effets..........		13,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières..........		118,480 71
Trésorier des Etats-Unis......	$2,250 00	
Change américain.	213,617 42	
Argent (comptant).	1,056,550 52	
Chèques pour le Clearing House.	445,845 13	1,718,263 15
Total..........		$4,304,520 15

PASSIF.

Capital actions......	$500,000 00	
Fonds de surplus..	150,000 00	650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes..........		57,018 23
Circulation..........		45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques.		3,551,236 92
Balance due sur réduction du capital actions..........		800 00
Dividendes non payés..........		465 00
		$4,304,520 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.

5jan—6f

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 2e District.

Leçons chez lui de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

☞ Français, Anglais, Volapük. Tenue des livres, etc. 16oct—

L'Abeille [illegible]

Bureaux [illegible]

NOUV[illegible]

Les [illegible]

On lit, [illegible]

Depuis [illegible] Schultze a [illegible] à la [illegible] nous est [illegible] la médecine [illegible] dire, de [illegible] première [illegible] coup s'y [illegible] apprendre [illegible] fois que [illegible] doctorat à [illegible] superflu, et [illegible] pas nous être [illegible] teur en [illegible] temps que [illegible] la nouveauté [illegible] un peu [illegible] gnement.

Depuis la [illegible] jet de l' [illegible] diants en [illegible] le pied de [illegible] marades [illegible] nière [illegible] d'elle en [illegible] travail ne [illegible] sciences [illegible] mais sur le [illegible] la profession [illegible] un relevé [illegible] dissertation [illegible] Mais il a [illegible] l'occasion d' [illegible] même, et le [illegible]

Cependant, [illegible] faisait [illegible] pler dans [illegible] trait de la [illegible] me de [illegible] ses pareilles [illegible] cette épreuve [illegible] blic, si nous [illegible] dants, qui [illegible] pondantes, [illegible] ciu que cette [illegible] soutenue [illegible] moins la [illegible] là à suppo- [illegible] rieures n'ont [illegible] ce et [illegible] te erreur d' [illegible] à distance de [illegible] breuses [illegible] plômes de [illegible] Mlle Schultz [illegible] aurait fort [illegible] préjudice à [illegible] prise en [illegible]

Sans di- [illegible] d'exagéré [illegible] peut n'être [illegible] précédents [illegible] nes aux [illegible] une [illegible] première, en [illegible] criptions. [illegible] cueillie [illegible] ble; mais [illegible] doyen, qui [illegible] Wurtz, et [illegible] publique, M [illegible] dérent pour [illegible] donc près de [illegible] de Paris a [illegible] re étudiante [illegible] cesse de s'a [illegible] que de trois [illegible] nier de 114, [illegible] douze [illegible] soixante-dix [illegible] Américaine [illegible] une Grecque [illegible] l'Europe [illegible] et celà n'a [illegible] là que [illegible] mieux assuré [illegible] recours à la [illegible] présent entre [illegible]

A cette [illegible] conféré le [illegible] huit [illegible] santé, et l'on [illegible] la fin de 188 [illegible] à Paris avec [illegible] nombre [illegible] une est [illegible] la bouche, [illegible] ments et des [illegible] enfants. [illegible] en 1882 [illegible] taux, et, en [illegible] et les [illegible] le souvenir, [illegible] part au cou [illegible] premières [illegible] Edwards, F [illegible] Américaine. [illegible] mie de mé [illegible] Klumpke n [illegible] Godard, pour [illegible] de paralysie [illegible] me, une [illegible] a triomphé a [illegible] de l'internat. [illegible]

Quant aux [illegible] par les [illegible] tain nombre [illegible] au-dessus de [illegible] traitent des [illegible] celle de Mlle [illegible] phénomènes [illegible] Bradley [illegible] moitié [illegible] tions qui [illegible] femmes et [illegible] 1875. Mmes [illegible] ont apporté [illegible] quées à [illegible] femme. En [illegible] sur la [illegible] Mlle Conta [illegible] enfants.

A la [illegible] Polonaise, [illegible] un succès [illegible] l'hystérie [illegible] préconisé un [illegible] moral en [illegible] dans ces cas [illegible] peut venir [illegible] cation, que [illegible] tant et tout [illegible] tés de son [illegible] femme méd [illegible]

Du reste, [illegible] fession médi [illegible] trois mille [illegible] sept cents en [illegible] en [illegible] moins des [illegible] ne se [illegible] nous n'en [illegible] onze doc [illegible]

Entre bons [illegible] Deux méde [illegible] grand [illegible] pos de tout [illegible] toujours le [illegible] les colonnes [illegible] —Enfin, [illegible] cure a-t-il [illegible] marque [illegible] —C'est [illegible] ne soigne que [illegible]

En [illegible] Mahulot [illegible] centimes au [illegible] l'avoir [illegible] —Monsieur [illegible] —Vraiment [illegible] garçon!

FEU[illegible]

No 3.

VIF-[illegible]

Par[illegible]

Lorsque [illegible] net [illegible] pressionné [illegible] visage pâle [illegible] longues [illegible] plis [illegible] Il [illegible] gneur venir [illegible] Il avait [illegible] frère de lait [illegible] Il [illegible] protection [illegible] —Eh quoi [illegible] la main avec [illegible] voilà donc à [illegible] y viens-tu [illegible] Michaud [illegible] pas résu [illegible] partir pour [illegible] tailler, vous [illegible] et son fils.

[illegible] —Oui, [illegible] formé de toi [illegible] longtemps, [illegible]